

Gouvernement du Québec

### Décret 88-99, 10 février 1999

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claire Lévesque comme secrétaire adjointe au Comité ministériel de l'éducation et de la culture et au Comité ministériel de la recherche, de la science et de la technologie au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Marie-Claire Lévesque, directrice générale des sociétés d'État et de la programmation au ministère de la Culture et des Communications, cadre supérieure classe II, soit nommée secrétaire adjointe au Comité ministériel de l'éducation et de la culture et au Comité ministériel de la recherche, de la science et de la technologie au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, au salaire annuel de 94 000 \$, à compter du 22 février 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Marie-Claire Lévesque.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

31532

Gouvernement du Québec

### Décret 89-99, 10 février 1999

CONCERNANT la nomination de madame Diane Jean comme sous-ministre du ministère de l'Environnement

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Diane Jean, secrétaire associée au Conseil du trésor, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère de l'Environnement, administratrice d'État I, au salaire annuel de 110 924 \$, à compter du 6 avril 1999;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à

contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Diane Jean.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

31523

Gouvernement du Québec

### Décret 90-99, 10 février 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Normand Gauthier comme sous-ministre du ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Normand Gauthier, sous-ministre adjoint au ministère du Travail, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre de ce ministère, administrateur d'État I, au salaire annuel de 111 800 \$, à compter du 5 avril 1999;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Normand Gauthier.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

31524

Gouvernement du Québec

### Décret 91-99, 10 février 1999

CONCERNANT monsieur Jean-Claude Corbeil, sous-ministre associé, responsable de l'application de la politique linguistique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret numéro 1401-97 du 29 octobre 1997, les conditions d'emploi annexées et le décret numéro 1177-98 du 16 septembre 1998 concernant l'engagement à contrat de monsieur Jean-Claude Corbeil comme sous-ministre associé au ministère de la Culture et des Communications, responsable de l'application de la politique linguistique, soient modifiés par le remplace-